

Mémento COVID : « Faire face au coronavirus dans les structures d'accueil de jour (Ejc, Tavannes) »

Comportement

Hygiène à l'entrée de l'établissement

L'hygiène et le respect de la « distance sociale » sont les moyens les plus efficaces pour minimiser le risque d'une éventuelle transmission ou pour ne pas introduire involontairement le virus dans un établissement.

- Respectez les précautions d'hygiène, les règles de conduite particulières ainsi que les mesures pour contenir le coronavirus que l'Ejc a définies dans son concept de protection :
 - Gardez une distance d'au moins 1.5 mètre par rapport aux collaborateur/trice-s et aux parents.
 - Le personnel porte le masque
 - Le personnel ne mange pas avec les enfants
 - La température est prise au module du matin.
 - Les parents signalent leur présence à l'équipe par téléphone et attendent leur enfant sur le parking.
 - Les enfants doivent être confiés à l'équipe et récupérés à l'extérieur du bâtiment.
 - Les enfants entrent et sortent seuls de la structure d'accueil.
 - Seuls les parents des jeunes enfants ayant des difficultés lors de la séparation sont autorisés à entrer à raison de 1 personne par enfant. Il est autorisé un maximum de 2 parents en même temps dans le bâtiment.
 - Tous les visiteurs doivent porter un masque
 - Dans la mesure du possible, les contacts se font de manière téléphonique. Des entretiens peuvent avoir lieu, les normes d'hygiène doivent être respectées, le port du masque est obligatoire
 - Le lavage régulier des mains doit faire partie de la routine quotidienne (à l'arrivée dans le lieu d'accueil, avant les repas, au retour d'une promenade ou de jeux à l'extérieur, lors du changement d'activité). Les éducateurs se lavent les mains avec les enfants
 - Le matériel et les locaux sont nettoyés et désinfectés 3 fois par jour.
 - Les sources de virus sont évitées (les mouchoirs sont jetés après utilisation, mise à disposition de poubelles fermées et de distributeurs de savon).
 - Les enfants évitent de toucher les endroits sensibles tels que les poignées de portes et de fenêtres, les interrupteurs et les rampes d'escaliers.

- Les mains des enfants doivent être lavées uniquement avec du savon. Il ne faut les désinfecter qu'en cas d'urgence. Une crème hydratante est à disposition du personnel et des enfants.

- Les enfants et les adolescents doivent être sensibilisés à ces mesures d'hygiène ainsi qu'au respect de la « distance sociale ».

Démarche pédagogique

- Au quotidien, une certaine distance est respectée et adapté aux capacités de compréhension et à l'âge des enfants. Il est important de maintenir un équilibre approprié entre les besoins des enfants et les mesures de protection requises.
- Le jeu libre est maintenu en fonction des besoins et du développement de chaque enfant.
- Une certaine créativité est intégrée dans la routine quotidienne (p. ex. projet sans jouets) afin de pouvoir respecter au mieux les mesures d'hygiène recommandées. Les jeux ou autre matériel utilisé est désinfecté par le personnel éducatif
- Beaucoup de temps est passé à l'air libre, dans le jardin, sur la place de sport, sur le terrain de jeu, voir la nature et la forêt. Les portes et les fenêtres restent ouvertes autant que possible.
- La vie quotidienne est rendue aussi familière que possible, les rituels quotidiens des enfants et des adolescents ne sont modifiés que lorsque cela est nécessaire sur la base des recommandations de l'OFSP (p. ex. pas de rituels de donner la main en raison de la « distance sociale »). Ceci dans le but de ne pas accentuer le sentiment d'insécurité et de peur qu'ils peuvent ressentir.
- Dans la mesure du possible, le module Sport a lieu à l'extérieur.

Les personnes ayant des symptômes restent à la maison (voir www.ofsp-coronavirus.ch)

- Les enfants et adolescents présentant les symptômes d'une maladie respiratoire aiguë (p. ex. toux, mal de gorge, essoufflement) avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires et/ou la perte soudaine de l'odorat ou du goût restent à la maison. Les parents seront appelés à aller chercher leur enfant, si ce dernier présente les symptômes lors de sa prise en charge dans la structure d'accueil (« auto-isolément et quarantaine »).
- Les enfants et adolescents qui vivent dans le même ménage qu'une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë (par exemple, toux, mal de gorge, essoufflement) avec ou sans fièvre, sensation de fièvre ou douleurs musculaires) et/ou la perte soudaine de l'odorat ou du goût, ne peuvent pas se rendre dans la structure d'accueil pendant 10 jours par mesure de précaution et doivent observer leur état de santé (« auto-isolément et quarantaine »).
- Il faut toujours contacter votre médecin ou l'hôpital par téléphone avant de vous y rendre.
- Il est fortement conseillé aux enfants et adolescents présentant un risque accru pour leur santé ou aux enfants et adolescents qui sont en contact étroit avec des personnes présentant un risque accru (par exemple, parents/frères et sœurs dans le même ménage) de ne pas se rendre dans une structure d'accueil. En cas de doute, demandez un avis médical.

Droits et devoirs

Obligation d'informer en cas de suspicion ou de maladie

- Les parents et l'Ejc sont tenus de respecter les règles de conduite de l'OFSP.
- En cas de soupçons ou d'incidents, vous devez immédiatement en informer la direction de l'Ejc afin qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires.
-

Communication et collaboration

- L'Ejc informe les parents des mesures de prévention nécessaires en cas de suspicion ou d'incident.
- L'Ejc est consciente de sa responsabilité et communique les informations par le biais du site internet : www.ecoletavannes.ch
- En cas de doute, les parents s'adressent directement aux responsables concernés. Il est important que les parents collaborent avec l'Ejc qui place le bien-être de tous au-dessus de tout.

Il est conseillé de télécharger l'application swisscovid.

Il est conseillé de s'informer des dernières recommandations sur le site www.kibesuisse.ch